

L'École des Premières Lettres

Calcul des versements des frais de scolarité pour l'année 2017-2018 1^{ère}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e années du PRIMAIRE

	Dates des paiements	Scolarité + Surveillance midi	Scolarité + Service d'étude et de garderie (1250 \$)
		3350 \$	4600 \$
2 versements	24 août 2017	1675	2300
	5 janvier 2018	1675	2300
4 versements	24 août 2017	839	1150
	5 octobre 2017	837	1150
	5 janvier 2018	837	1150
	5 avril 2018	837	1150
8 versements	24 août 2017	424	575
	5 octobre 2017	418	575
	5 novembre 2017	418	575
	5 décembre 2017	418	575
	5 janvier 2018	418	575
	5 février 2018	418	575
	5 mars 2018	418	575
	5 avril 2018	418	575

Les chèques doivent être remis la journée des fournitures scolaires.

Pour toute autre modalité de paiement, veuillez communiquer avec le service de comptabilité.

NOUS VOUS REMERCIONS DE PRÉPARER VOS CHÈQUES À L'AVANCE.

Pour tout changement de date à vos chèques postdatés, veuillez communiquer avec le service de comptabilité au moins 5 jours ouvrables à l'avance.

Des frais de 40,00\$ seront ajoutés au compte pour tout chèque retourné.